



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit Mars, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 Mars 2014

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Blandine GABORIEAU, Dominique PEULT, Adeline GIRARDEAU, Jean-Michel PASQUIET, Muriel CADOR, David BONNEAU, Hélène GUERY, Dany BAUDON, Patricka GUILLOTEAU, Jackie FRONTEAU, Rachel BOUDAUD, Guillaume MARTINEAU, Charlène MINCHENEAU, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

ABSENTS EXCUSES : Benjamin GAUTRON.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jackie FRONTEAU, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Blandine GABORIEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1. ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✚ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- ✚ À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1
- ✚ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- ✚ Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Jean-François YOU 13, treize voix.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

1. – Monsieur Jean-François YOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2. FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

3. MODALITES D'ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalités des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (Art. L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE LAISSER un délai de 5 minutes, pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée. Il a ensuite procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du Bureau.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✚ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ✚ Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- + Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- + Nombre de suffrages exprimés : 14
- + Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- La Liste Jean-Michel PASQUIET 14, quatorze voix;

1. La Liste Jean-Michel PASQUIET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint.

5. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CERTAINES DE SES ATTRIBUTIONS

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et ce jusqu'à 30 000 € (trente mille euros) lorsque les crédits sont inscrits au budget,
2. de passer les contrats d'assurance,
3. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
4. de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
5. d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, lorsque que ces action concernent :
 - + Les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération,



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- + Les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal,
- + Les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal (ajouter éventuellement : sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause) »,
- + De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, et ce de manière générale,

- **DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire**, ces délégations seront exercées par les adjoints.

6. DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS ADMINISTRATIFS

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de signature du maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

Il est proposé de donner délégation de signature à Mme JALLIER, Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- + La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- + La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- + La légalisation des signatures,
- + La réception des déclarations, la transcription et la mention en marge des actes d'Etat-Civil, ainsi que la délivrance de copies (quel que soit l'acte).

ET à Mme BROUSSEAU, Adjoint Principal Administratif de 1^{ère} Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- + La légalisation des signatures,
- + La réception des déclarations, la transcription et la mention en marge des actes d'Etat-Civil, ainsi que la délivrance de copies (quel que soit l'acte).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DONNER délégation de signature à Mme JALLIER, Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe et à Mme Marie-Hélène BROUSSEAU, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour l'ensemble des documents indiqués ci-dessus.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

9. QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil le 16 Avril à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 24.

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD